

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 27 décembre 2023 à 18 heures

Etaient présents :

Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Greta GODAERT, Jocelyn GELLY, Isabelle ESCHALIER, Michel MATHIOU, Monique COUDERC et Roland HOURS

Pouvoirs : Florine TALAGRAND représentée par Monique COUDERC

Absent : Christophe GODELET

Ordre du jour

- 1 - Création d'une zone d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables de type éolien sur la commune de Sablières, lieu-dit Le Prataubérat.
- 2 - Choix d'un gérant pour le café du village
- 3- Questions diverses

1 – Création d'une zone d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables de type éolien sur la commune de Sablières lieu-dit Le Prataubérat

- Vues les dispositions de la loi 2023-175, du 10 mars 2023
- Vues les dispositions des articles L 141-5-1 et L 141-5-3 du Code de l'énergie
- Vues les dispositions des articles L 2121-9 ainsi que L 2121-12 et L 2121-29
- Vue la délibération DE2023040 du 17 novembre 2023 émise par le Conseil Municipal ayant prescrit les modalités de l'organisation d'une concertation du public s'agissant d'une zone d'accélération identifiée sur le territoire de la commune de Sablières pour un projet d'implantation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
- Vue la note de synthèse communiquée aux conseillers municipaux au conseil précédent

Le Maire rappelle :

- les dispositions de la loi 2023-175 qui prévoient l'identification des communes pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergie
- qu'un dossier de concertation et un registre ont été placés en mairie durant 28 jours afin d'obtenir les avis de notre public

La concertation a permis d'informer notre public et de collecter les observations sur ce sujet.

45 personnes ont fait part de leurs avis .

L'analyse des résultats indique : 27 avis favorables, 14 avis défavorables, 4 avis neutres.

Après en avoir pris connaissance et noté tous ces éléments, le Conseil vote et donne comme résultat 9 POUR et 1 CONTRE.

2 - Choix d'un gérant pour le café du village

La commission d'appel a reçu les différents candidats à la gérance du bar et restaurant du village.

Monsieur COURMAIRE Yael est le candidat sélectionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote cette décision : 9 OK et 1 abstention

3 – Questions diverses

1/ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Plusieurs points de discussion ont eu lieu :

- Alerte par la cloche
- Référent par hameau
- Application PCS sur le téléphone
- Travail en cours

2/ Délégation de l'eau

La décision sera prise bientôt pour le choix d'un syndicat.

La séance se termine vers 20 heures
Roland HOURS